



DOSSIER DE PRESSE

SIGNATURE CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT

24 SEPTEMBRE 2020



SOMMAIRE :

- I. Améliorer la qualité des eaux : un enjeu pour la Champagne
- II. Le Contrat Territorial Eau et Climat : un nouvel outil à la disposition des territoires
- III. Avize Viti Campus, Veuve Clicquot et l'Agence de l'Eau Seine Normandie partenaires pour réduire l'usage des produits phytosanitaires et s'adapter aux changements climatiques
- IV. Signature du Contrat « Zéro Herbicide Plus »

Contacts presse des différents partenaires :

Sandrine CHRISTINI-DUSOIR – 03.26.66.25.88 – christini.sandrine@aesn.fr
Nicolas ROBERT – 06.87.47.80.80 - nicolas.robert@avizeviticampus.fr
Loïc DIDIERJEAN – 01.58.97.57.07 - ldidierjean@moethennessy.com

I. Améliorer la qualité des eaux : un enjeu pour la Champagne



Les enjeux de l'eau sur l'aire d'appellation Champagne : la problématique pesticides

Le suivi de la qualité des eaux

Sur le bassin Seine – Normandie, l'Agence de l'eau assure le suivi permanent de la qualité :

- de **1700 stations de mesures en eaux superficielles** (ESU)
- de **575 points de mesures en eaux souterraines**

Sur le bassin versant de la Marne, cela représente :

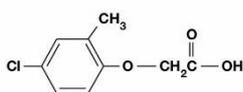
- de **177 stations de mesures** en eaux superficielles
- de **109 points de mesures** sur les eaux souterraines

Auxquels il faut ajouter tous les suivis qualitatifs assurés par l'ARS sur les **captages AEP (4 500 captages sur le bassin SN)**.



Pour les eaux de surface, le suivi de la qualité porte sur des **paramètres physiques** (t°, oxygénation, ...), **chimiques** (macro et micro polluants), **biologiques** (poissons, macro-invertébrés, ...)

Pour le suivi des pesticides, de 4 à 24 mesures de qualité sont réalisées par point de mesure chaque année.



En matière de suivi des pesticides, **658 produits phytosanitaires et leurs métabolites** sont recherchés et quantifiés lorsque la concentration est suffisante pour les mesurer.

Ces substances sont recherchées dans les eaux superficielles et souterraines

Pesticides, une problématique sous surveillance

Pour la qualité des masses d'eau (au titre de la DCE) 47 pesticides -dont 29 déjà interdits à la vente- sont pris en compte :

- **Polluants Spécifiques de l'état écologique** : 15 pesticides (3 interdits)
- **Substances Prioritaires de l'état chimique** : 32 pesticides (26 interdits)
- **Sur les 600 homologués et 658 pesticides ou métabolites** analysés sur le bassin SN.





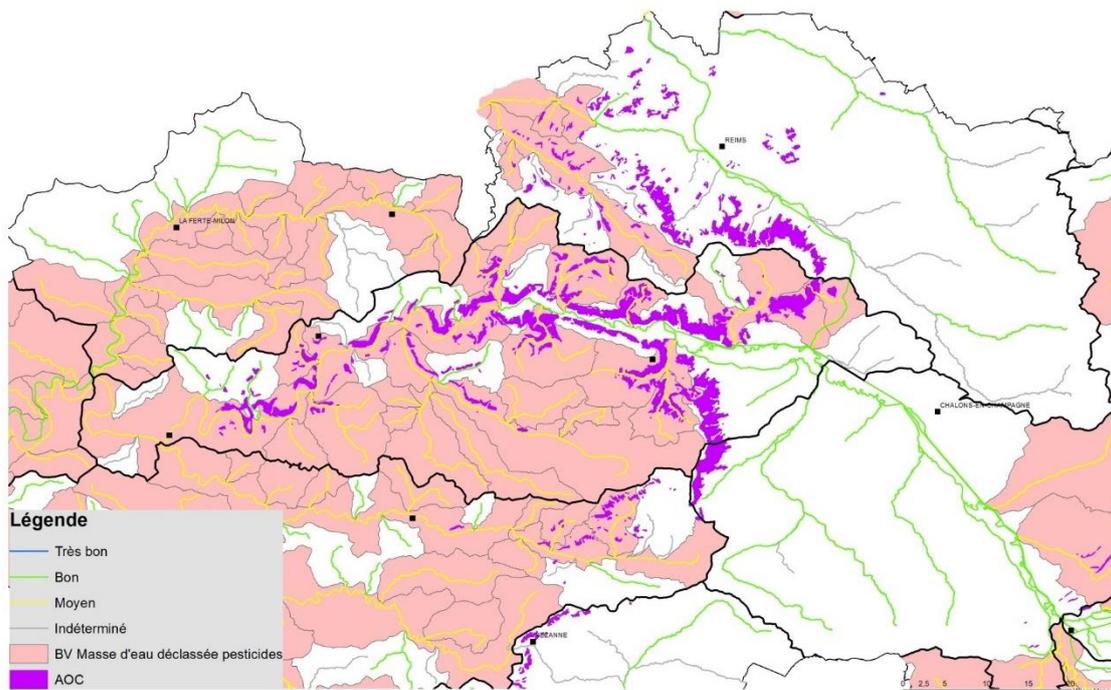
ETAT ECOLOGIQUE EDL 2019 FINAL

Légende

- très bon
- bon
- moyen
- médiocre
- mauvais
- indéterminé

Déclassés liés aux polluants spécifiques.

ZOOM sur les unités Aisne-Vesle-Suippe et Marne Vignoble.

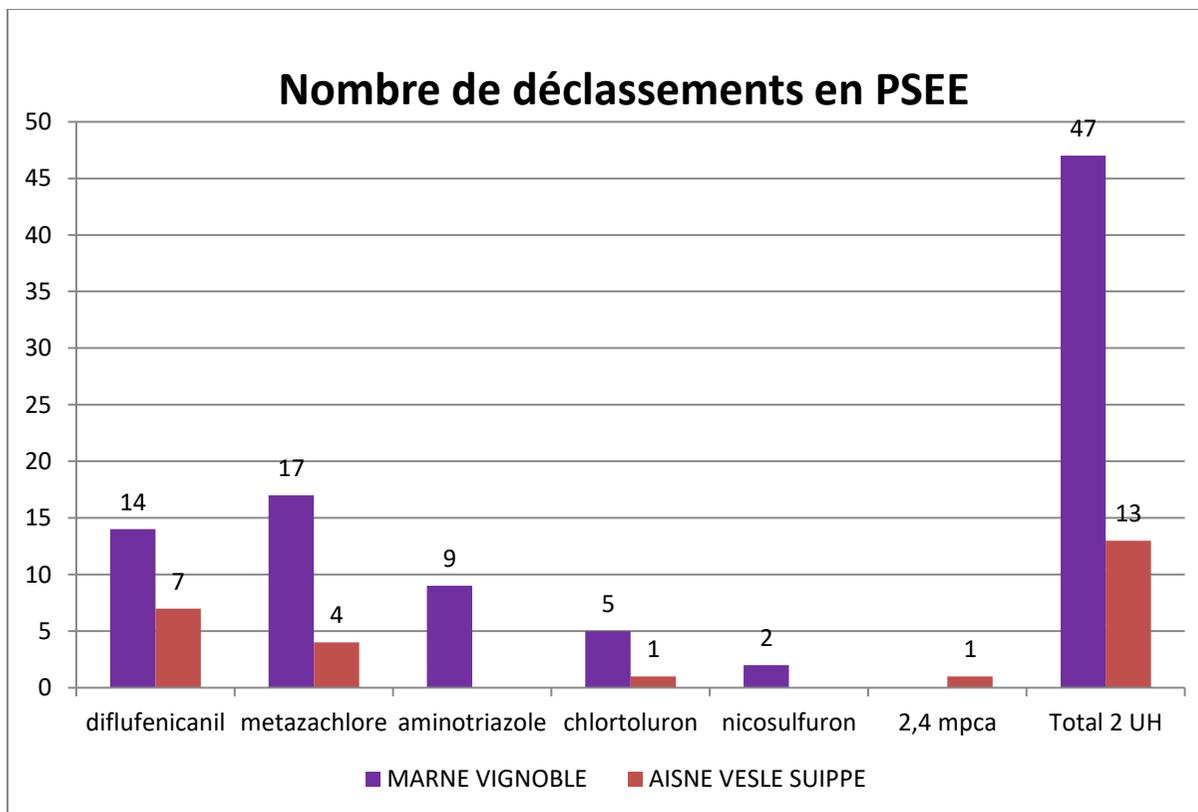


Légende

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Indéterminé
- BV Masse d'eau déclassée pesticides
- AOC

31 masses d'eau déclassées à cause des pesticides.

Déclassés liés aux polluants spécifiques



Liste des 20 Polluants Spécifiques dont 15 pesticides

(*) pesticides interdits Pesticides utilisés sur le vignoble

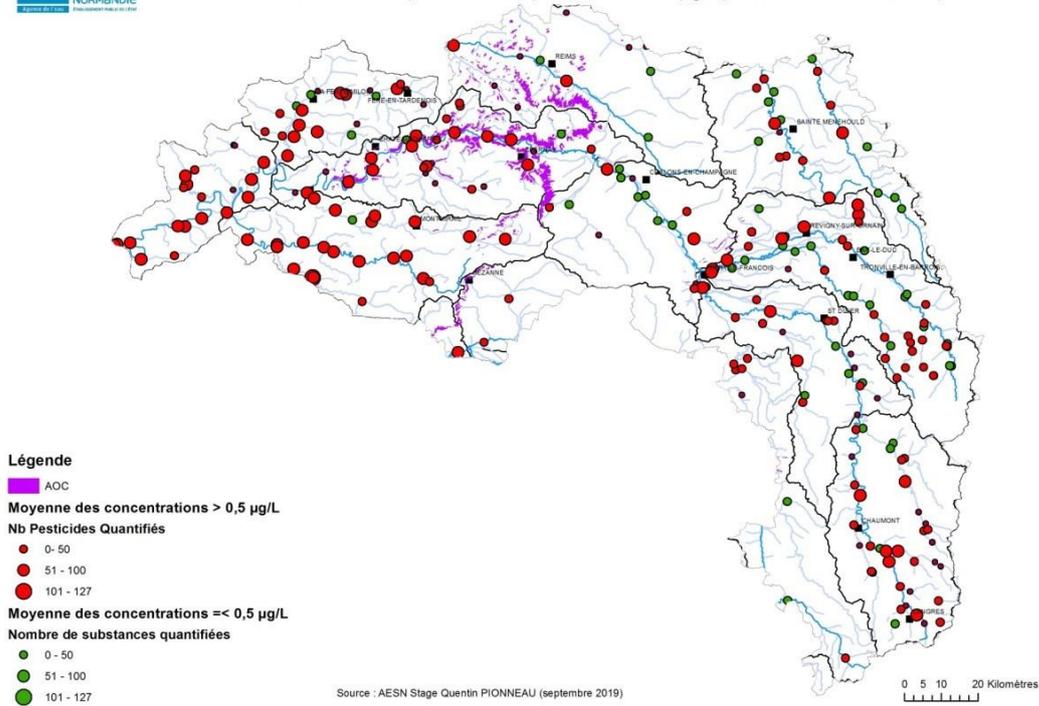
Code SANDRE	Nom de la substance
1383	Zinc
1369	Arsenic
1392	Cuivre
1389	Chrome
1136	Chlortoluron
1670	Métazachlore
1105	Aminotriazole*
1882	Nicosulfuron
1667	Oxadiazon
1907	AMPA
1506	Glyphosate
1212	2, 4 MCPA
1814	Diflufenicanil
1877	Imidaclopride*
1141	2, 4D
1584	Biphényle*
5526	Boscalid
1796	Métaldéhyde
1474	Chlorprophame
1780	Xylène



Contamination des eaux de surface : Une diversité de pesticides quantifiés



Contamination par les pesticides des eaux superficielles
Nombre de substances quantifiées supérieures à 0,5 µg/l (données 2016 et 2017)



Les résultats pour les eaux souterraines

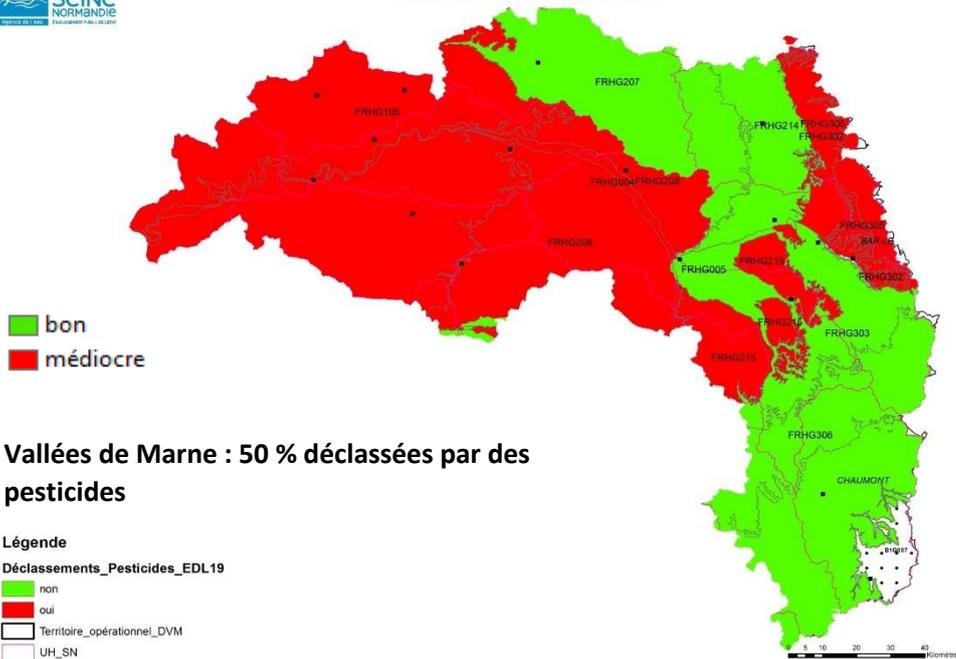


Etat des masses d'eaux souterraines

Zoom sur les départements 02, 51, 52 et 55



EDL 2019 - Etat chimique des masses d'eaux souterraines
Déclassés en Pesticides

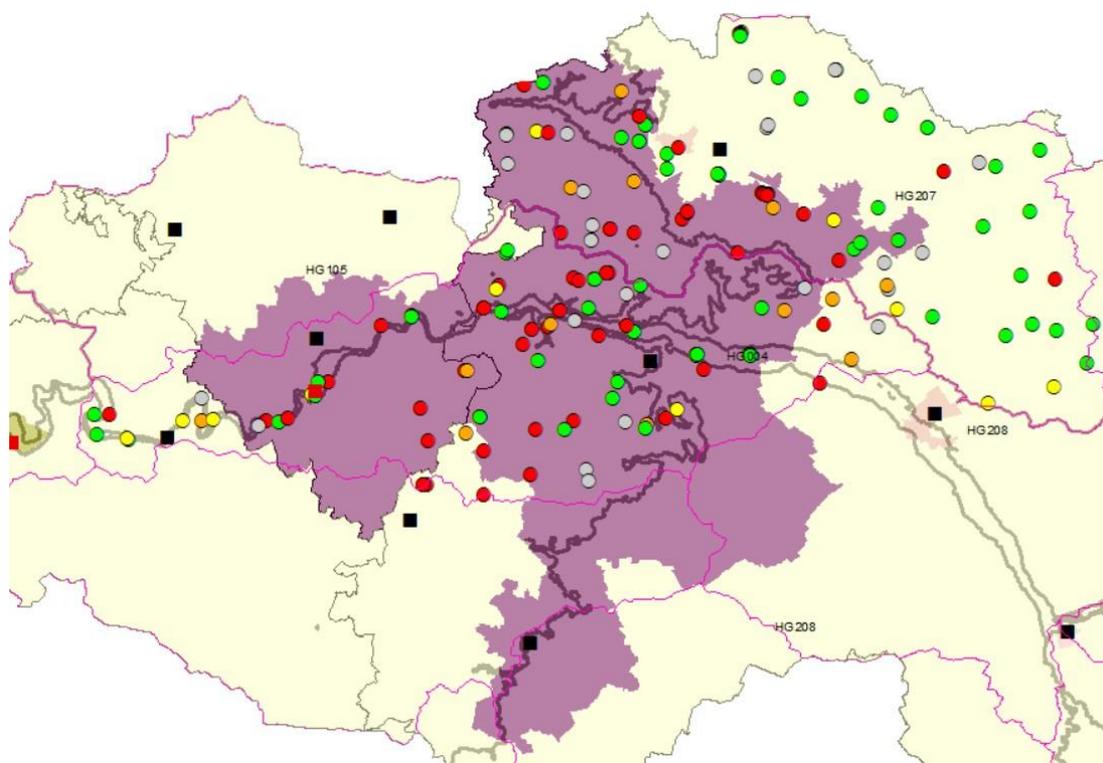


Vallées de Marne : 50 % déclassées par des pesticides

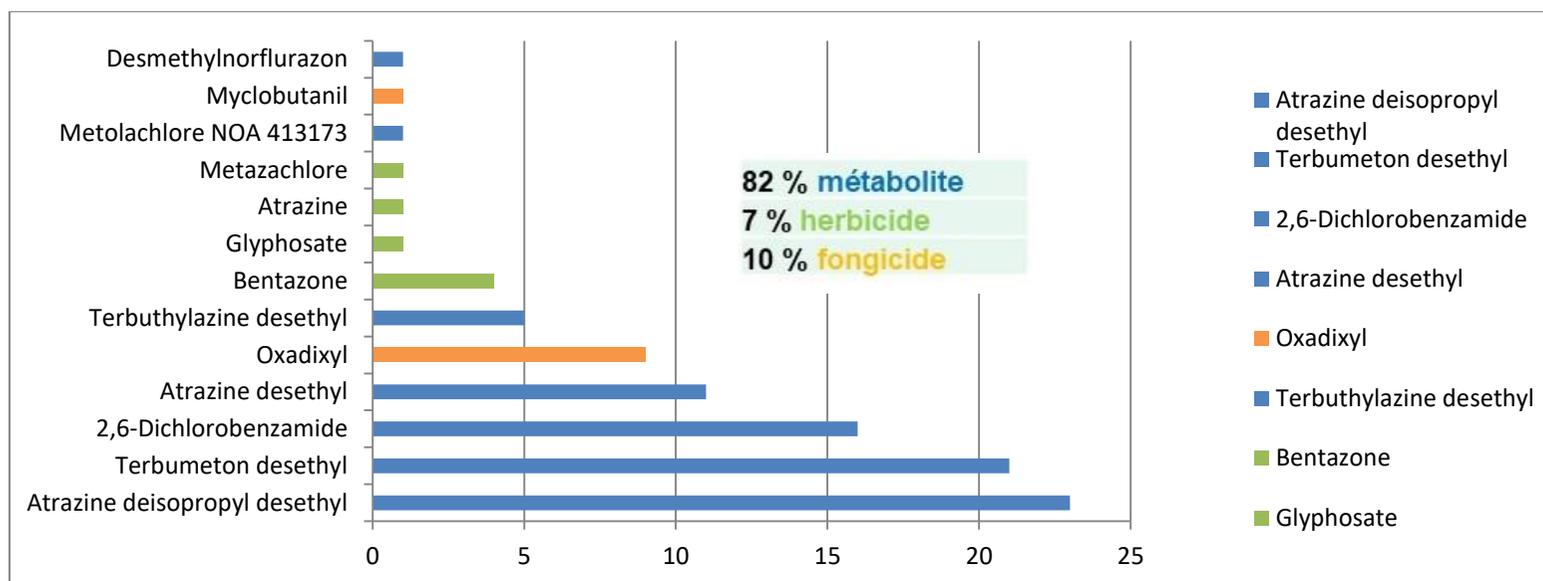
Légende
Déclassés_Pesticides_EDL19
non
oui
Territoire_opérationnel_DVM
UH_SN

Qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine vis-à-vis des pesticides

ZZOOM sur le Vignoble



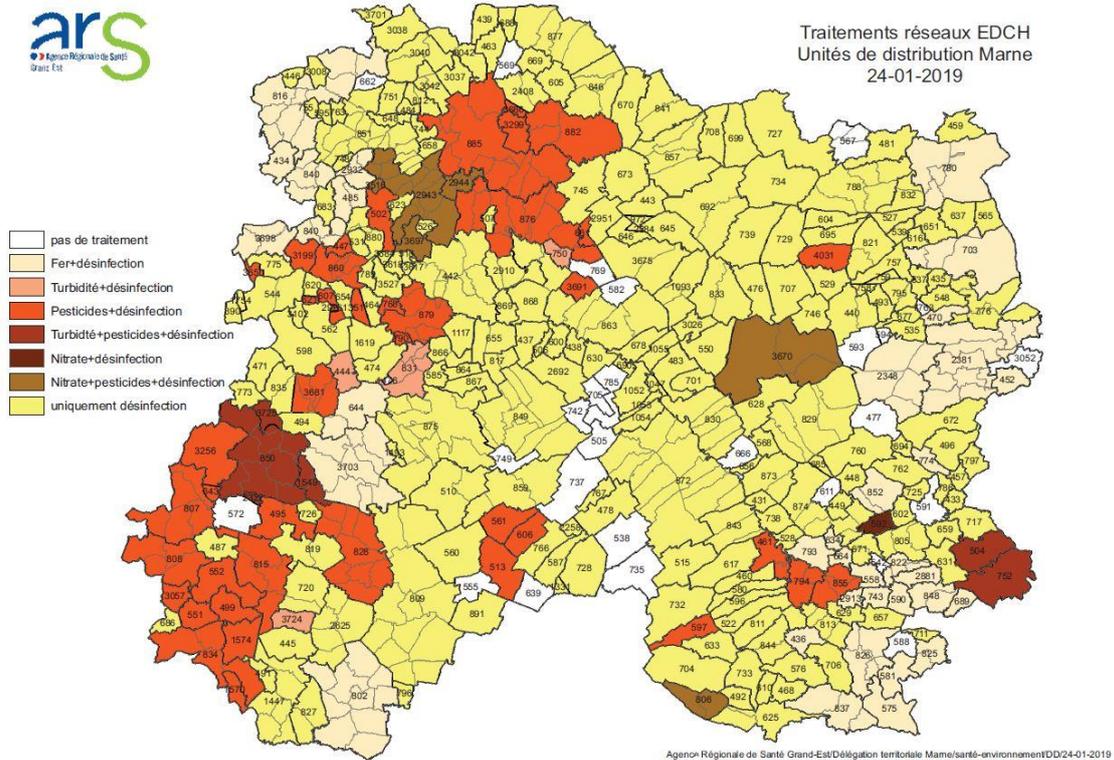
ZZOOM sur UH Aisne-Vesle-Suippe et Marne Vignoble, pour les 57 Captages AEP dépassant la norme de potabilité.



Atrazine desethyl *	métabolite de l'atrazine (herbicide interdit)
Atrazine deisopropyl *	[métabolite de l'atrazine (herbicide interdit)]
Atrazine deisopropyl desethyl *	[métabolite de l'atrazine (herbicide interdit)]
Atrazine *	herbicide interdit
Metolachlore ESA	[métabolites du S-métolachlore (herbicide autorisé) ou métolachlore (herbicide interdit)]
Terbumeton desethyl *	[métabolite du terbuméton (herbicide interdit)]
2,6-Dichlorobenzamide	[métabolites du dichlobenil (interdit) ou fluopicolide (autorisé)]
Desmethylnorflurazon	[métabolite du norflurazon (herbicide dichlobénil.)
Glyphosate**	[herbicide autorisé]
Bentazone	[herbicide autorisé]
Métazachlore	[herbicide autorisé]
Oxadixyl *	fongicide (interdit)
Myclobutanil	fongicide

Une dégradation de la qualité qui a des conséquences ?

- un traitement coûteux de l'eau avant distribution
- impossibilité d'utiliser certaines ressources (eaux brutes dépassant les normes) ;
- fermetures et abandons de captages ;
- interconnexions coûteuses.



Quelles perspectives ?

Il faut poursuivre les efforts engagés !



→ Objectifs fixés par le Gouvernement lors du Grenelle de l'environnement et des États généraux de l'alimentation.

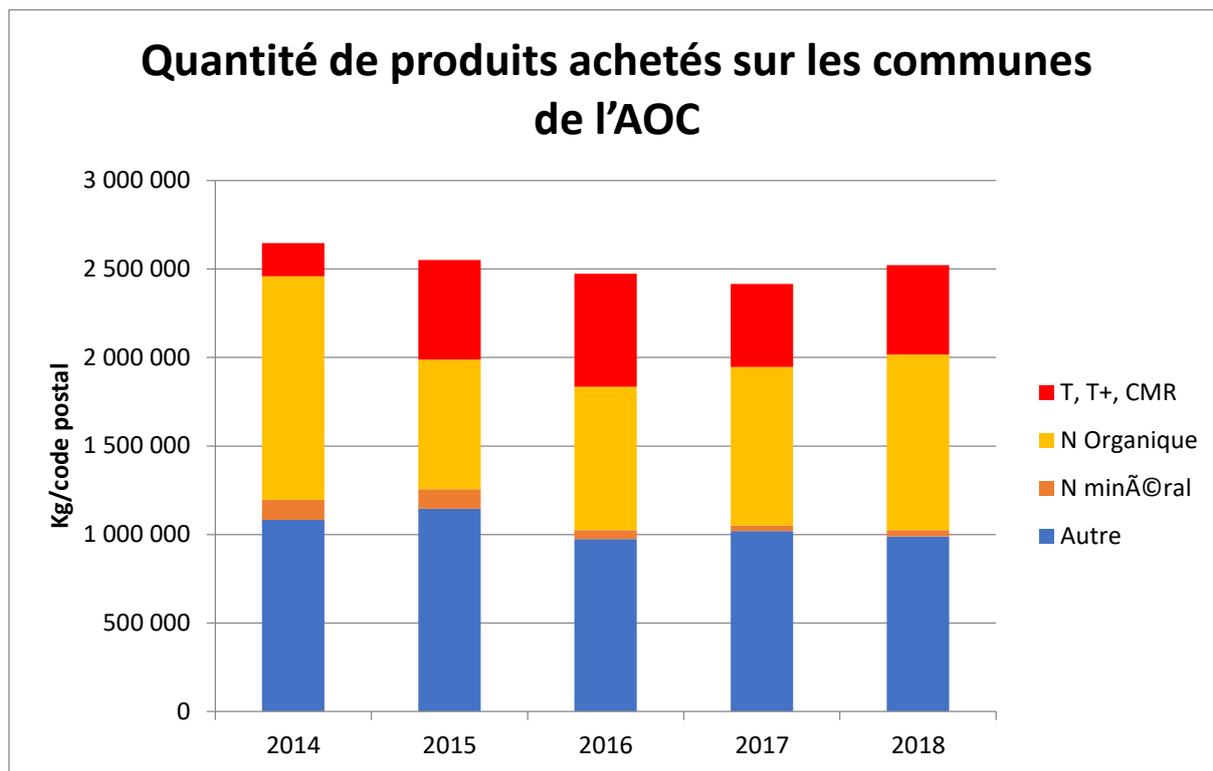
- La sortie du glyphosate
- -25% de produits phytosanitaires d'ici 2020 avec généralisation des pratiques et systèmes économes
- -50% à l'horizon 2025 par modification des modes de production et des filières.

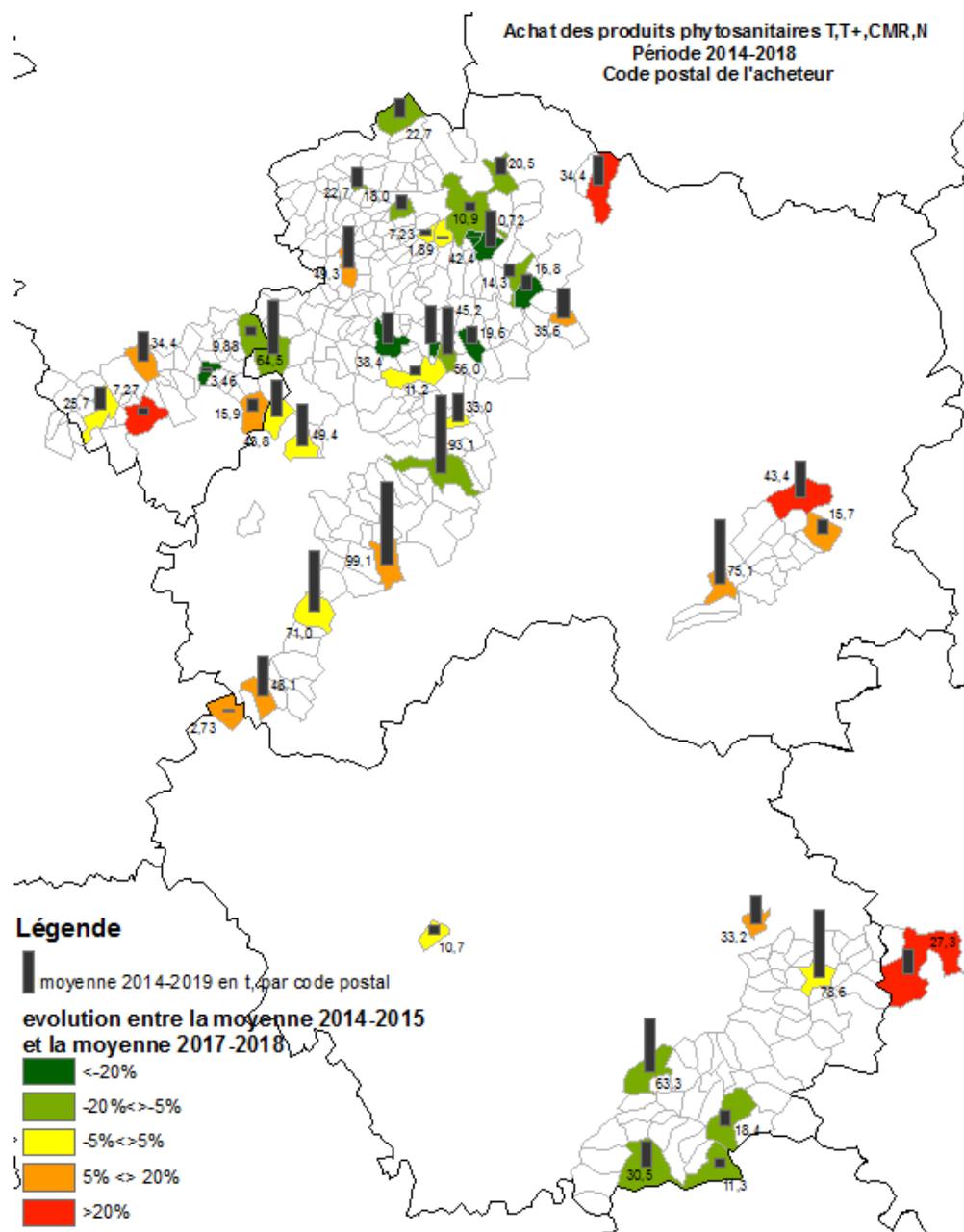


→ Reconquérir la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine une priorité affichée lors des assises de l'Eau et pour l'Agence de l'Eau.

→ Malgré les efforts engagés et la baisse constatée sur le vignoble, il faut aller plus loin.

→ Un niveau de consommation toujours très élevé même pour les substances les plus toxiques !





En moyenne, sur les communes de l'AOC :

- **2 521 t par an** de produits achetés
dont 1 478,9 t de produits toxiques ou
dangereux pour l'environnement
(300T/an !)
- Evolution des moyennes 2014-2015 et
2017-2018 :
 - **5%** pour l'ensemble des produits
 - **1,3 %** pour les produits toxiques ou
dangereux pour l'environnement

Source : BNVD- code postal acheteur

→ **Des signes encourageants**

→ **Forte mobilisation de l'interprofession Champenoise**

- La quasi disparition d'usage des insecticides (grâce à confusion sexuelle)
- La fin annoncée des herbicides en 2025
- L'encouragement à des pratiques plus vertueuses (certification Viticulture Durable en Champagne notamment)
- Un travail de recherche sur les cépages résistants, sur le biocontrôle et la gestion de l'enherbement

→ **La mobilisation de l'aval de la filière (Maisons, Coopératives, Négoce)**

- Un projet Champagne Bio associant tous les acteurs sur les territoires à enjeux
- Des projets Zéro-Herbicide et Zéro CMR
- Une réflexion sur la formation des personnels liée à ces changements de pratique



Après une expérimentation de 3 ans : un Contrat Territorial Eau et Climat « Zéro Herbicide » pour aller plus loin ensemble et prendre en compte le changement climatique



II. Le Contrat Territorial Eau et Climat : un nouvel outil à la disposition des territoires

Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie vise à encourager les acteurs du bassin à adapter leurs pratiques aux conséquences du changement climatique pour mieux résister à ses effets maintenant certains. Ce 11^{ème} programme « eau et climat » définit des actions et enjeux à mettre en place dans la période 2019 – 2024. La politique contractuelle de ce programme constitue un élément important pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité. Ces territoires sont les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problématiques sur la quantité et/ou la qualité des eaux.

Cette politique se décline notamment par la mise en œuvre de Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC). Ces contrats visent à obtenir la mobilisation de maîtres d'ouvrages autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces. Ils répondent à trois enjeux : la préservation de la ressource en eau, l'amélioration de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base de diagnostic complet et cohérent d'un territoire à enjeux qui démontre l'opportunités de mettre en œuvre un contrat « eau et climat ». Ils regroupent une diversité d'acteurs sur un même territoire.

Ce contrat est un outil pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre au minima trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique et au minima une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

III. Avize Viti Campus, Veuve Clicquot et l'Agence de l'Eau Seine Normandie partenaires pour réduire l'usage des produits phytosanitaire et s'adapter aux changements climatiques

L'Agence de l'Eau Seine Normandie avait établi un état des lieux alarmant sur la présence de pesticides dans les cours d'eau de la Vallée de la Marne.

Avize Viti Campus était engagé dans une démarche de réduction de produits phytosanitaires et notamment d'herbicide sur son vignoble.

Veuve Clicquot quant à eux étaient engagé dans des démarches de diminution d'utilisation des produits phytosanitaires sur son vignoble et avait créé dès 1999 un service technique dédié à leurs Partenaires afin de les accompagner d'un point de vue technique.

Avize Viti Campus étant un métayer de Veuve Clicquot, c'est tout naturellement qu'ils se sont rapprochés pour répondre dès 2016 à l'appel à projet Ecophyto II lancé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. En début d'année 2017 est donc né le projet « Zéro Herbicide », qui avait pour but de créer un collectif de livreurs de la maison Veuve Clicquot et de les accompagner dans la diminution d'utilisation de leur herbicide, voir l'arrêt total de ceux-ci.

Ce projet qui s'est déroulé sur trois ans nous a permis d'accompagner de nombreux Partenaires Veuve Clicquot, qui ont adhéré au Réseau Zéro Herbicide.

Objectifs et Résultats :

	Objectifs	Résultats
2017	30 adhérents	20 adhérents
	20 ha	46 ha
	Proche d'Avize (côte des blancs, côteaux sud d'Épernay, Chouilly)	Côte des blancs, Vallée de la marne, Montagne de Reims,
2018	Pas d'objectif d'adhérent	23 adhérents
	40 ha	56 ha
	Extension à l'AOC Champagne	Côte des blancs, Vallée de la marne, Montagne de Reims, Côteaux sud d'Épernay,
2019	Pas d'objectif d'adhérent	32 adhérents
	60 ha	80 ha
	Extension à l'AOC Champagne	Côte des blancs, Vallée de la marne, Montagne de Reims, Côteaux sud d'Épernay, Aube, Côteaux du petit Morin

De plus, nous n'avons pas seulement accompagné les viticulteurs dans leurs démarches de diminution d'herbicide, nous avons également présenté le projet aux différentes classes d'apprenants (13 classes de BPREA, BTS et BAC PRO).

Durant ces trois ans, de nombreuses actions ont été menées :

- Mise en place de logiciels de traçabilité Mes P@rcelles et Nos Territoires
- Nombreuses formations et réunions d'informations : total d'environ 200 participants
 - o Formations « Essai et démonstration d'outils de travail du sol »
 - o Réunions techniques « Eaux, engrais verts, sol ... »
- Aide à la réalisation de dossier PCAE (dossiers de demande d'aide à l'investissement en agroéquipements) : 2 dossiers de 2017 à 2019 et 7 dossiers en 2020.
- Une expérimentation sur l'impact du travail du sol sur le botrytis a été mise en place
- Un essais engrais vert a été mis en place
- Des tournées parcellaires (2 par an)
- De nombreux calendriers de travail du sol ont été récupéré
- Création d'un diplôme « Zéro Herbicide » pour valoriser la démarche de nos adhérents, Partenaires de Veuve Clicquot

IV. Signature du Contrat « Zéro Herbicide Plus »

L'objectif de ce projet est d'accompagner les viticulteurs vers une production viticole plus résiliente. Dans un cadre holistique, nous amènerons les viticulteurs à réfléchir sur des nouvelles pratiques avec l'ensemble des acteurs de leur territoire et de la filière viticole du Grand Est. Ces pratiques de co-construction de solutions permettent aux bénéficiaires de s'approprier les démarches et d'innover plus facilement grâce aux soutiens des partenaires du projet.

Ce contrat est conclu pour deux territoires à enjeux prioritaires : la zone d'appellation protégée de l'AOC Champagne et l'aire d'alimentation du captage (AAC) de Chouilly ; territoires impactés par les changements climatiques.

Les objectifs du contrat :

- Supprimer l'utilisation d'herbicide,

- Réduire l'utilisation des autres catégories de produits phytosanitaires voire de supprimer l'utilisation de produits classés CMR,
- Mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique,
- Réduire les risques de ruissellement et d'érosion,
- Augmenter la biodiversité floristique et faunistique,
- Rechercher et développer de nouvelles alternatives aux herbicides,
- Former et sensibiliser les acteurs de la Champagne aux enjeux eau, biodiversité et climat.

Le CTEC comprends un programme d'actions avec trois axes principaux qui s'attache à répondre aux enjeux de la politique eau et biodiversité associés aux territoires dans le cadre des orientations SDAGE et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

- Axe 1 : Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires chez les Partenaires de la Maison Veuve Clicquot
 - Action 1.1 : Accompagner les viticulteurs vers la réduction d'utilisation d'herbicides et d'IFT sur leur exploitation.
 - Action 1.2 : Accompagner les viticulteurs dans des démarches d'adaptation au changement climatique.
 - Action 1.3 : Augmenter la biodiversité floristique et faunistique pour assurer des services écosystémiques.
 - Action 1.4 : Etendre les relations entre le vignoble et les partenaires en faisant du vignoble VCP un exemple pour les viticulteurs.
- Axe 2 : Prendre en compte les risques de ruissellement et d'érosion sur un territoire à enjeu particulier, la zone d'action prioritaire de l'aire d'alimentation et de captage de Chouilly
 - Action 2.1 : Etudier les risques et les impacts du ruissellement et de l'érosion sur la zone d'actions prioritaire de l'AAC de Chouilly.
 - Action 2.2 : Identifier des techniques pour limiter les risques de ruissellement et d'érosion avec les viticulteurs de la zone concernée.
 - Action 2.3 : Accompagner les viticulteurs de la zone concernée dans la mise en place des démarches et techniques pour limiter les risques de ruissellement et d'érosion.
- Axe 3 : Formations, communications et sensibilisations sur les démarches "zéro herbicide", la réduction d'IFT et la diminution des risques de ruissellement et d'érosion.
 - Action 3.1 : Rechercher et développer de nouvelles alternatives aux herbicides et d'autres innovations pour une viticulture résiliente sur les parcelles du domaine du lycée viticole Avize Viti Campus.
 - Action 3.2 : Former et sensibiliser aux enjeux "eau, biodiversité et climat dans le vignoble" les apprenants d'Avize Viti Campus.
 - Action 3.3 : Organiser des réunions d'informations et d'échanges entre viticulteurs engagés dans le réseau, des partenaires extérieurs et des acteurs du CTEC.
 - Action 3.4 : Formations et communication des actions auprès des viticulteurs, des prestataires de services, des apprenants.
 - Action 3.5 : Développer des formations spécialisées pour répondre aux nouveaux enjeux de la viticulture Champenoise (conduite et entretien du sol, tractoriste spécialisé).
- Action 4 : Animer et mettre en œuvre les actions du Contrat Territorial Eau et Climat.

Ces actions sont suivies et coordonnées par deux animatrices employées à temps plein par Avize Viti Campus et MHCS – Veuve Clicquot.

C'est un programme pluriannuel qui s'étend sur une durée de trois ans, de 2020 à 2022.

Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à 549 000 euros H.T.

Ce projet regroupe plusieurs acteurs ce qui permet des décisions réfléchies et communes. Ces acteurs sont :

- Avize Viti Campus, maître d'ouvrage et co-financeur du CTEC
- MHCS – Veuve Clicquot, co-financeur et acteur technique du projet
- AESN, co-financeur du projet
- DRAAF, partenaire associé aux comités de pilotage

Les animatrices s'appuient sur les compétences de partenaires techniques et des collectivités locales pour la coordination des actions

- La communauté urbaine de Reims – Grand Reims
- La communauté d'agglomération d'Epernay – Epernay Agglo Champagne
- Les associations syndicales autorisées du territoire de l'AAC de Chouilly
- La Chambre d'agriculture
- Des partenaires techniques de la filière viticole du Grand-Est (prestataires viticoles, semenciers, chercheurs, etc.)

AIVZE VITI CAMPUS



Le domaine d'Avize Viti Campus représentant environ 10 ha, s'étend sur les communes d'Avize, Cramant et Oger. L'exploitation a quatre grandes missions qui sont les suivantes :

- La production de produits de qualité
- Le transfert pédagogique
- L'expérimentation et le développement de nouvelles techniques viticoles
- La connexion au territoire

Le domaine de chaque lycée agricole public est portée par un projet d'exploitation. Celui-ci comporte 4 axes :

- Une agriculture respectueuse de son environnement : développement de la viticulture bio, évolution du système de conduite vers de la vigne semi-large, abandon des herbicides...
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre : projet de partenariat avec un agroéquipementier pour la fourniture d'un tracteur enjambeur tout électrique, suivi des consommations de carburant par poste de travail...
- Connexion au territoire : collaboration étroite avec les services techniques du Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne et les différents organismes techniques (GDV, Chambre d'Agriculture, Magister, Viti Concept), partenariat important avec les constructeurs, les concessionnaires de matériels (mise à disposition, démonstrations...) et les viticulteurs locaux.
- Le transfert pédagogique : mise en place de journées techniques internes à destination de tous les apprenants, formateurs et enseignants, création d'un espace d'informations sur les pratiques du domaine viticole (Viti Bulle), appui des enseignants lors des travaux pratiques...

Trois partenaires importants nous accompagnent pour mener à bien tous ces projets :

- Le Ministère de l'Agriculture par l'intermédiaire du plan Ecophyto. Sur ce dispositif national nous sommes présents depuis 2009 sur l'action 16 « Produire autrement » et depuis 2010 sur l'action 14 « Réseau DEPHY » piloté par un ingénieur réseau de la Chambre d'Agriculture.
- Le Conseil Régional Grand Est sur de l'investissement en matériel innovant.
- L'Agence de l'Eau Seine/Normandie depuis 2010 sur du fonctionnement, de l'investissement et du temps de travail en transfert pédagogique.

La réponse à l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie entre dans la suite logique du développement durable entrepris depuis plusieurs années sur le domaine du lycée :

- 1988 : La première parcelle est enherbée avec différentes espèces, afin d'évaluer et de mesurer l'incidence sur la vigueur de la vigne et la vinification.
- 1990 : Exploitation pilote du programme « Viti 2000 », qui par exemple a pour but d'évaluer les seuils de tolérance aux parasites, mais également qui a permis d'écrire le premier « Guide Pratique : Viticulture durable en Champagne ».
- 1996 : La confusion sexuelle est mise en place sur le domaine.
- 1998 : Lancement de la gestion et du traitement des effluents viti-vinicole. 100 % des eaux de lavage du tracteur et du pulvérisateur sont récupérées.
- 2002 : L'enherbement des parcelles est généralisé sur l'ensemble du domaine et les premières tondeuses montées sur tracteur sont achetées.
- 2003 : Après la mise en place de l'enherbement (limitant l'azote) et de nombreuses expérimentations, les applications d'anti-botrytis sont abandonnées.

- 2004 : Suite à l'évolution importante en terme de matériel et à l'embauche de personnel compétant, les traitements aériens sont arrêtés.
- 2007 : L'évolution des différentes orientations de la politique publique et des attentes du conseil d'administration ont amené le domaine à évoluer dans la conduite du vignoble. 10% de la surface sont donc cultivés en viticulture biologique, suite logique des nouveaux outils d'aide à la décision. Et 10% ont été replantés en vigne semi large avec des têtes de souche surélevées, ce projet est plus global avec un système de culture innovant qui permet d'expérimenter un nouveau mode de conduite (prototype de panneaux récupérateur de produits phytosanitaires) et sur du long terme qui permet d'analyser si le mode de conduite est économiquement durable.
- 2014 : La certification du domaine « Viticulture Durable en Champagne » et « Terra Vitis » et l'obtention de l'agrément pour la prestation est une concrétisation de toutes ces démarches mises en place au cours du temps.
- 2015 : Le travail du sol fait son retour en plaine pour faire face à la diminution des molécules et pour répondre à une problématique de vigueur dûe à des sols peu profonds.
- 2017 : Les pratiques de travail du sol sont généralisées sur l'ensemble du vignoble.

VEUVE CLICQUOT



La Maison Veuve Clicquot possède l'un des plus importants vignobles champenois par sa superficie et par sa qualité. Ce patrimoine a été constitué au fil des siècles et depuis, la Maison préserve son héritage et respecte son terroir.

Depuis 2001, la Maison Veuve Clicquot s'inscrit dans une dynamique de viticulture durable et associe aux obligations réglementaires des engagements volontaires pour préserver et valoriser ses terroirs :

- Gestion responsable de l'eau, des effluents, des sous-produits et des déchets,
- Maîtrise des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre
- Développement de la biodiversité au sein du vignoble

En quelques chiffres clés :

- 100% des surfaces cultivées par Veuve Clicquot sont gérées sans herbicide
- 100% du vignoble en viticulture durable
- Baisse de 50% de l'usage de produits phytosanitaires en 10 ans
- 100% des effluents traités
- 53,6% de réduction de la consommation totale d'eau pour l'élaboration d'une bouteille

Veuve Clicquot est certifiée Viticulture Durable en Champagne depuis 2014 et 0 herbicide depuis 2018.

Veuve Clicquot a été la première Maison à créer un service technique en 1999 pour l'accompagnement des approvisionnements. Ce service répond à l'objectif de déploiement de la politique environnementale et permet de tenir les Partenaires du vignoble informés des évolutions techniques et réglementaires, ainsi que de leur offrir une assistance personnalisée :

- Depuis 2004, mise à disposition auprès des Partenaires de carnets de suivi de leurs apports de produits phytosanitaires et recommandations pour les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques.
- Analyse des échantillons de sol afin d'aider les Partenaires à utiliser des quantités plus précises d'engrais pour réduire l'usage de ce type de produit.
- Intégration des exigences dans les cahiers des charges de prestations œnologiques signés par les Partenaires (prévention des pollutions, diminution des impacts environnementaux et sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques environnementales).
- Mise en place d'une formation pratique au pressurage destinée aux Partenaires : aspects techniques, qualitatifs, juste consommation d'eau, gestion des effluents de pressurage dans le respect de l'environnement.

La Maison Veuve Clicquot s'engage à la fois techniquement et financièrement auprès de ses partenaires.

La Charte Environnementale compte aujourd'hui 145 adhérents.

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE



Créées par la loi sur l'eau de 1964, les agences de l'eau sont des établissements publics **20%** de l'État. Elles assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Placées sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique, les agences de l'eau perçoivent des redevances en provenance de tous les usagers de l'eau selon le principe du « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ». Chaque euro prélevé est réinvesti sous forme d'aides aux collectivités, acteurs économiques et agricoles pour financer des actions favorisant la reconquête du bon état de l'eau.

Les 4 grandes priorités des Agences de l'Eau

- Gérer et partager les ressources en eau
- Restaurer les milieux aquatiques, leur fonctionnement naturel et la biodiversité
- Garantir le bon état des eaux en réduisant les pollutions de toutes origines et par temps de pluie
- Agir pour préserver et restaurer la qualité et les habitats naturels des eaux côtières

Un enjeu fort : l'adaptation au changement climatique

Pour anticiper les conséquences du changement climatique, les agences se sont dotées d'une stratégie d'adaptation et y consacrent déjà plus de 40 % de leurs aides de 2019 à 2024.



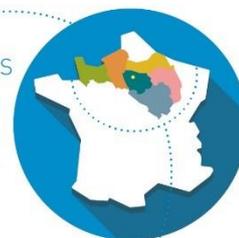
L'AGENCE DE L'EAU

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



VALLÉES DE MARNE
Dép. : 02 Sud-51-52-55
30-32 chaussée du Port
CS50423
51035 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. : 03 26 66 25 75

UN NOUVEL OUTIL : LE CONTRAT DE TERRITOIRE «EAU & CLIMAT»

Le contrat de territoire «Eau & Climat» permet d'accompagner les maîtres d'ouvrages qui font face à des investissements importants en matière d'eau, d'assainissement et de milieux aquatiques.

Sa mise en œuvre nécessite de réunir les conditions suivantes :

- des actions relevant d'un des enjeux suivants : gestion à la source des eaux de pluies, préservation de la ressource en eau potable et protection des milieux aquatiques et humides ;
- un périmètre pertinent (suffisamment large) ;
- des objectifs de résultats ;
- un programme de travaux prévisionnel ;
- 3 actions pour l'adaptation au changement climatique, dont une action de sensibilisation du public ;
- l'engagement des partenaires pour la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin.

Pour toute information sur les Contrats
Territoriaux « Eau et Climat » :
IVANOFF Maryse - 03 26 66 25 93

www.eau-seine-normandie.fr



Siège : 51, rue Salvador Allende – 92027 Nanterre Cedex – 01.41.20.16.00

Direction territoriale Vallées de Marne : 30-32 Chaussée du port – CS 50423 - 51035 Châlons-en-Champagne Cedex – 03.26.66.25.75